

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 22.04.2025
Convocation faite
Le 01.04.2025

Délibération
N°2025-04-094

Appel d'offres ouvert
pour un marché de
fourniture d'électricité

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUX), M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La Communauté a lancé, en 2023, un marché alloti pour l'achat d'électricité pour le compte du groupement de commande publique (CCARM + SPL + Régies eau & assainissement). Le premier lot concerne les points de consommation à tarif jaunes (sup. à 36 KVa), et le second, les points de consommation à tarif bleus (inf/= à 36 KVA),

Considérant une procédure infructueuse et l'attribution des deux lots à E.D.F à l'issue d'une procédure négociée,

Considérant la date de fin du marché au 31 août 2025,

Considérant la volonté de mutualisation de cet achat avec la SPL Rives de Meuse, la Régie Intercommunale de l'Eau et la Régie Intercommunale de l'Assainissement dans le cadre d'un groupement de commande publique porté par la Communauté de Communes.

Considérant la relève des seuils des appels d'offres à 221 000 € HT applicables aux marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité, à rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de la consultation relative à la procédure d'appel d'offres,
- * **approuve** l'introduction, au marché, d'une variante d'optimisation tarifaire liée à la durée du contrat pour :
 - En base = 12 mois, Variante 1 = 24 mois, variante 2 = 36 mois,
 - En maintenant le régime de prix ferme quelle que soit la durée retenue.
- * **autorise** le Président à lancer le marché en appel d'offres ouvert pour le compte du groupement,
- * **approuve** les décisions de la CAO,
- * **autorise** le Président à signer les pièces du marché avec le candidat que la CAO aura retenu, la volatilité des prix de l'énergie ne permettant pas aux candidats de maintenir la validité de leurs offres au-delà de quelques heures.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

